

Royan, le 20 mai 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Fabrice STRADY
Responsable des Services Administratifs
Tél. : 05.46.39.74.21
FS/EG

Monsieur Bruno DE SOUSA REIS
Manager d'Activités
SAS HERVE THERMIQUE

8 rue Maurice Mallet
CS 20070
Z.A. Beligon
17302 ROCHEFORT cedex

rochefort@hervethermique.com

Envoi par voie numérique
Plateforme dématérialisée profil d'acheteur

OBJET : Modification de Marché n°2

Requalification du Palais des Congrès de ROYAN - Bâtiment Inscrit
Modification de marché : « Lot 14 : CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION -
PLOMBERIE SANITAIRE »
Marché n°19.1.4.001-0014

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire certifié conforme de la modification de marché n°2 du marché cité en objet.

Monsieur Fabrice STRADY, *Responsable des Services Administratifs*, ☎ 05.46.39.74.21
- se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Patrick MARENGO

P.J./1



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

REÇU
18 JUIN 2021
S/P ROCHEFORT

D21.252

MARCHES PUBLICS
MODIFICATION DE MARCHÉ N°2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville de ROYAN

Hôtel de Ville - 80 avenue de Pontailac - CS 80218 - 17200 ROYAN Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

SAS HERVE THERMIQUE

8 rue Maurice MALLET - CS 20070 ZA BELIGON - 17302 ROCHEFORT Cedex

rochefort@hervethermique.com

Tél.: 05. 46. 82. 17. 00

Télécopie : 02 47 68 35 38

SIRET: 627 220 049 005 71

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

« REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN - BATIMENT INSCRIT »
Lot n°14 « Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie Sanitaire »
N° de marché 19.1.4.001-014 - Décision n° D.19.040-014

■ **Date de la notification du marché public : 18 juillet 2019**

■ **Durée d'exécution du marché public : 21 mois**

■ **Montant initial du marché public :**

▪ **Taux de la T.V.A. : 20 %**

▪ **Montant H.T. : 508.917,00 €**

▪ **Montant T.T.C. : 610.700,40 €**

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Cet avenant n°2 fait suite à un avenant précédent :

Avenant n°1 (130 895 € H.T. - + 25.72 %) : adaptation du projet suivant les constats faits des réseaux après démolition, la modification de la VMC simple flux par une double flux, la suppression des ouvrages en partie haute du Cube, l'augmentation de la surface de plancher chauffant à réaliser à neuf ainsi que de la réalisation des études d'exécution (EXE) des travaux CVC (Chauffage, ventilation, plomberie sanitaires, climatisation, locaux techniques) en raison de la défaillance du BET EGIS, membre du groupement de maîtrise d'œuvre.

En référence au planning modifié établi par l'OPC, joint au présent rapport, la durée du marché initial est portée de 21 mois à la fin des travaux prévus maximum au 18 mars 2022. Cet allongement est lié aux causes suivantes :

- Le désamiantage supplémentaire a été rendu nécessaire par la découverte d'amiante non visible avant le diagnostic démolition ;
- La pandémie sanitaire liée à la Covid-19 a entraîné un arrêt du chantier dès le 17 mars 2020. Les travaux ont pu reprendre progressivement avec un protocole sanitaire dès juin 2020 ;
- L'absence répétée d'offres reçues pour le lot 14 « Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie Sanitaire », malgré plusieurs procédures relancées successivement pour trouver une entreprise, a entraîné d'abord une notification tardive du marché au 18 juillet 2019 à l'entreprise Hervé Thermique. Puis, devant l'absence des plans d'exécution demandés par Hervé Thermique au bureau d'étude fluide de l'équipe de maîtrise d'œuvre (EGIS), il a fallu procéder au changement du BET Fluide suite à la défaillance du bureau d'étude fluide de l'équipe de maîtrise d'œuvre (EGIS) qui n'a pas été en capacité de fournir à l'entreprise Hervé Thermique les documents d'exécution nécessaires à la réalisation des travaux. C'est pourquoi, le maître d'ouvrage, en accord avec la maîtrise d'œuvre, a confié, par courrier du 20 juillet 2020, la Mission EXE à Hervé Thermique (titulaire du lot n°14), lequel a rendu les études en décembre 2020.
- Justification juridique de l'avenant – Clause de renonciation à recours de l'attributaire du marché :

Le présent avenant (modification de marché) est justifié par les dispositions de l'article R.2194-5° du Code de la commande publique.

Le titulaire du marché renonce à tout recours, toute réserve, toute réclamation ou toute demande d'indemnités dont le fait générateur serait antérieur à la date de signature du présent avenant.


■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

OUI NON

REÇU
18 JUN 2021
S/P ROCHEFORT

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DE SOUSA REIS Bruno Gérant d'activités.	03/06/2021	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A ROYAN, le 08 JUN 2021

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Le Maire,



Patrick TARENGO

EXE10 – Modification de marché

Marché n° 19 1 14 001-014

Page : 2 / 4

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Patrick MARENGO

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.